Mouvement des Entreprises de France

Agirc-Arrco : les partenaires sociaux trouvent un accord responsable

Publié le 13 mai 2019

Un accord équilibré a pu être trouvé sur les régimes de retraites complémentaires, dans l'intérêt des salariés et des retraités.

Cet accord garantit pendant quatre ans le pouvoir d'achat des retraités. C'est le résultat des efforts consentis par les retraités au cours des quatre dernières années.
Ils ont permis le redressement des régimes Agirc-Arrco, et aujourd'hui la réindexation des pensions sur l'inflation.

Par ailleurs, le Medef se satisfait qu'une mesure d'âge soit maintenue dans l'accord, assortie d'une ouverture pour l'exonération de certaines catégories de personnes en situation difficile : chômeurs en fin de droits bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, les bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés, ou les personnes qui sont en incapacité permanente d'au moins 20 % à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

Cet accord prouve que lorsque les partenaires sociaux sont en situation de responsabilité ils savent trouver des solutions partagées au service du bien commun et de l'intérêt général.